



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture et forêt : personnel

Question écrite n° 5045

Texte de la question

M Roger Leron attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les problèmes de l'office interprofessionnel des céréales (ONIC). Le plan de restructuration mis en place en 1986 avait prévu une baisse de personnel sur quatre ans. En réalité, en deux années consécutives, la diminution effective d'emplois a été beaucoup plus importante que les décisions initiales ne le laissaient entrevoir tant au niveau des services départementaux que de la direction de cet établissement public. En outre, s'est posé le problème de la réévaluation des personnels de l'ONIC, des reajustements semblent aujourd'hui nécessaires d'autant que les inquiétudes demeurent sur l'avenir de l'office, sur ses missions et ses moyens. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre à l'encontre de ces problèmes.

Texte de la réponse

Reponse. - La reorganisation de l'Office national interprofessionnel des céréales entreprise en 1986 répond à une nécessité. L'objectif est d'adapter les missions de l'établissement à l'évolution profonde de l'économie céréalière et d'en réduire les frais de fonctionnement. L'effectif du personnel doit être amené à un niveau compatible avec les sources de financement, sans compromettre la qualité des services rendus. Après études et consultations approfondies, il a été décidé que l'effectif passera de 1 300 agents en 1986 à 750 environ en 1990 : en tenant compte des départs à la retraite et des démissions, 349 agents seront détachés dans d'autres administrations, avec perspective d'intégration. La priorité a été de fermer les sections départementales pour renforcer les services régionaux. Elle se traduit par une accélération du plan d'ajustement des effectifs, mais non par une aggravation ; les conséquences budgétaires sont évidemment heureuses. Le souci permanent de la direction de l'ONIC est d'adapter la répartition des tâches en fonction de l'évolution des besoins très divers auquel l'Office doit faire face. Cette politique n'est pas seulement garante de bonne gestion : elle permet de mobiliser et de mettre en valeur les compétences de l'ensemble du personnel.

Données clés

Auteur : [M. Leron Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5045

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1988, page 3138